

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 16 juillet 2020* *à 20h30*

### **Séance du 16 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le seize du mois de juillet

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 10 juillet 2020

**Date d'affichage :** 10 juillet 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mme PASINI-BERLU Sandrine donne pouvoir à Mme HERNANDEZ Julie.

Madame AUDIANNE Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du 9 juillet 2020, passage à l'ordre du jour.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal ce qu'est un budget communal : la prévision des recettes et dépenses de l'année séparée en 2 sections : fonctionnement et investissement, ainsi que certains principes budgétaires : l'annualité, la sincérité et l'équilibre.

Il expose également les différents votes possibles des budgets : au chapitre ou à l'article et avec ou sans opérations pour l'investissement.

Ensuite passage à l'ordre du jour.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget communal 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, constate qu'il fait apparaître :

- ***un excédent cumulé de fonctionnement de 526 603,64 €***
- ***un déficit cumulé d'investissement de 379 187,90 €***
- ***un solde positif de reste à réaliser de 235 444,00 €***

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
  - *au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent d'investissement – reste à réaliser) : 143 743,90 €*
- le solde disponible, 382 859,74 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €*
  - *affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 382 859,74 €*

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET AEP 2019**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget AEP 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- *Un excédent cumulé d'exploitation de 62 998,12 €*
- *Un excédent cumulé d'investissement de 96 888,00 €*
- *Un solde nul de reste à réaliser*

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- le solde disponible, 62 998,12 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R1068) : 0 €*
  - *affectation de l'excédent reporté d'exploitation (R002) : 62 998,12 €*

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- *Un excédent cumulé d'exploitation de 104 841,42 €*
- *Un excédent cumulé d'investissement de 84 685,52 €*
- *Un solde nul de reste à réaliser*

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- le solde disponible, 104 841,42 € est affecté comme suit :
  - *affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €*
  - *affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 104 841,42*

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif communal pour 2020. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 le budget primitif Communal 2020 a été soumis au vote.

Le budget primitif communal 2020 de la Commune est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 1 140 799,74 €
  - Recettes : 1 140 799,74 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 808 702,90 €
  - Recettes : 808 702,90 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF AEP 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif AEP 2020. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 le budget primitif AEP 2020 a été soumis au vote.

Le budget primitif AEP 2020 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 133 162,12 €
  - Recettes : 133 162,12 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 115 807,00 €
  - Recettes : 115 807,00 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif Assainissement 2020. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 le budget primitif Assainissement 2020 a été soumis au vote.

Le budget primitif Assainissement 2020 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 164 315,42 €
  - Recettes : 164 315,42 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 114 290,52 €
  - Recettes : 114 290,52 €

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'un courriel de la préfecture à répondre avant le 10 août 2020, demandant l'implantation des bureaux de vote pour 2021. Actuellement le bureau de vote est à la Mairie - salle des Elections. Il est demandé si ce lieu est à maintenir ou définir un autre lieu, comme pour cette année aux salles multi-activités, obtenu par dérogation suite aux conditions sanitaires. Après discussion le Conseil Municipal propose de conserver le lieu actuel et de voir pour une demande de dérogation en cas de besoins.
- Sur les personnes élues au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis comme Président, Vices Présidents et membres du bureau qui s'est déroulée dans l'après-midi.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande :

- s'il est possible, pour des raisons de sécurité, d'envoyer un courrier aux personnes dont les haies débordent sur les voies publiques (route et chemins) afin qu'elles soient élaguées.
- Si lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal il peut être présenté aux conseillers l'Etat des dossiers judiciaires en cours
- Il informe que les cloches de l'église ne sonnent plus correctement aux heures habituelles. Voir si l'entreprise chargée de la maintenance peut venir les régler.

Madame AUDIANNE Marie-Claude évoque le non-respect des horaires et jours de tonte et d'élagage par certains habitants, et demande s'il est possible de faire un rappel à la population.

La séance est levée à 22h05

Le Maire,  
P. TORSET.